



Révision du Plan Local d'Urbanisme

REUNION PUBLIQUE

PRÉSENTATION DES ORIENTATIONS DU
PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE
DÉVELOPPEMENT DURABLES

Jeudi 19 juin 2025





SOMMAIRE

1

LE PLAN LOCAL D'URBANISME

QU'EST CE QUE C'EST ?

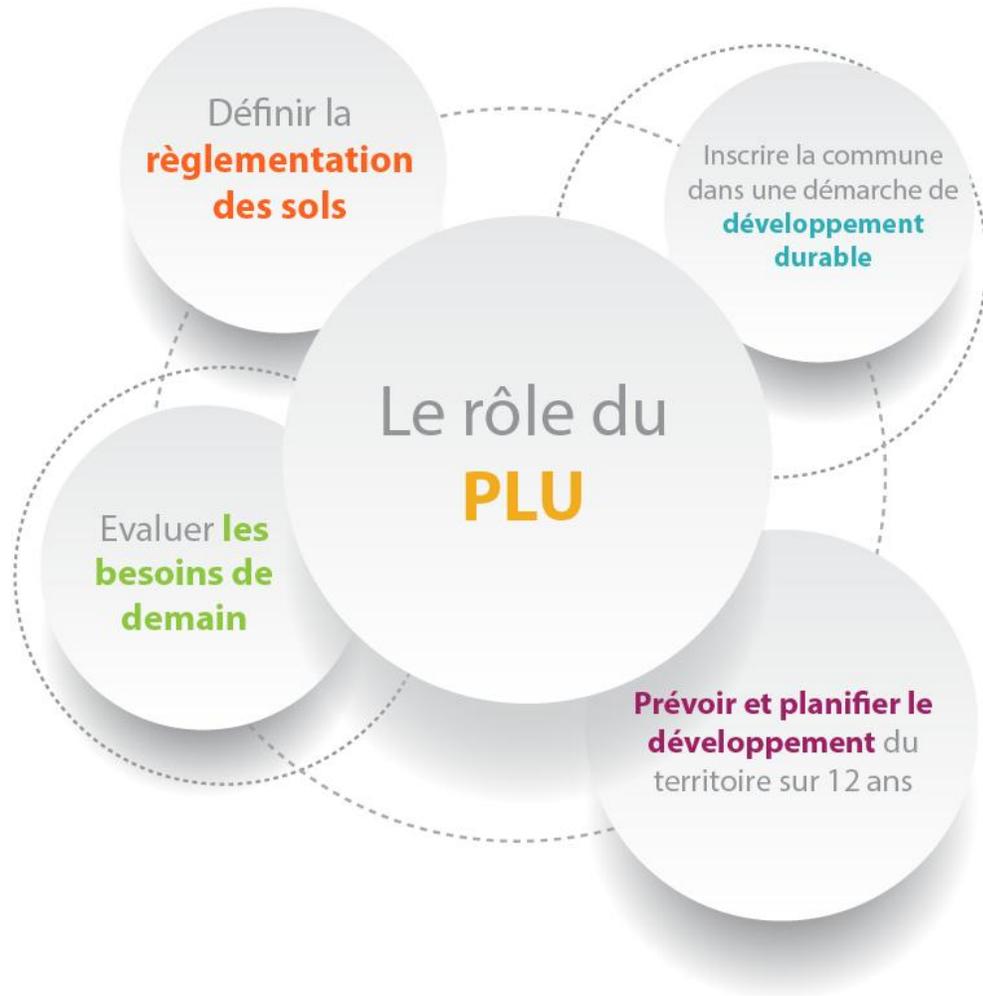
DE QUOI IL SE COMPOSE ?

COMMENT LE CONSTRUIRE ?

2

LES OBJECTIFS DU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

LE PLAN LOCAL D'URBANISME QU'EST CE QUE C'EST ?



Le Plan Local d'Urbanisme est élaboré dans le respect de **six principes fondamentaux** :

- ↳ L'équilibre entre l'urbanisation et la préservation des espaces naturels
- ↳ La qualité urbaine, architecturale et paysagère
- ↳ La diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale
- ↳ La prévention des risques et nuisances
- ↳ La protection des milieux naturels et des paysages et la lutte contre l'artificialisation des sols
- ↳ La lutte contre le changement climatique

Projeter le territoire dans l'avenir avec une démarche de projet

Le Plan Local d'Urbanisme définit **un véritable projet** de territoire pour la commune tout **à la fois stratégique et réglementaire**. Il est l'expression d'un projet communal pour le territoire qui implique :

- ↳ Des choix et des compromis
- ↳ La mise en œuvre d'un projet d'aménagement au service du développement durable
- ↳ Une justification des orientations retenues en termes de développement
- ↳ Une réflexion à échéance temporelle courte (12 ans).

LE PLAN LOCAL D'URBANISME DE QUOI EST-IL COMPOSÉ ?



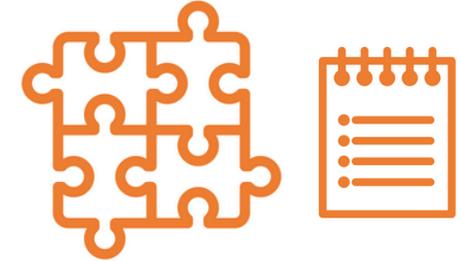
Quelles dynamiques ?
Quels constats ?
Quels enjeux ?



Comment y répondre ?
Quelles priorités ?



Comment y répondre ?
Quelles priorités ?



Le **RAPPORT DE PRESENTATION** expose le diagnostic territorial et l'état initial de l'environnement. Il dresse un état des lieux du fonctionnement du territoire à un instant « T ». Il apporte une information générale sur l'ensemble des thématiques nécessaires à la bonne compréhension du territoire

Le **PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD)** définit les orientations d'urbanisme et d'aménagement à long terme : il expose ainsi le projet politique de la commune

Les **ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION (OAP)** définissent les conditions d'aménagement des secteurs d'aménagement futurs bien identifiés : accès, cheminements doux, la forme urbaine, la densité, l'insertion paysagère, ...

Le **REGLEMENT GRAPHIQUE** aussi appelé plan de zonage, divise le territoire en zone, alors que le **REGLEMENT ECRIT** fixe les règles générales d'utilisation du sol qui sont opposables aux autorisations d'urbanisme

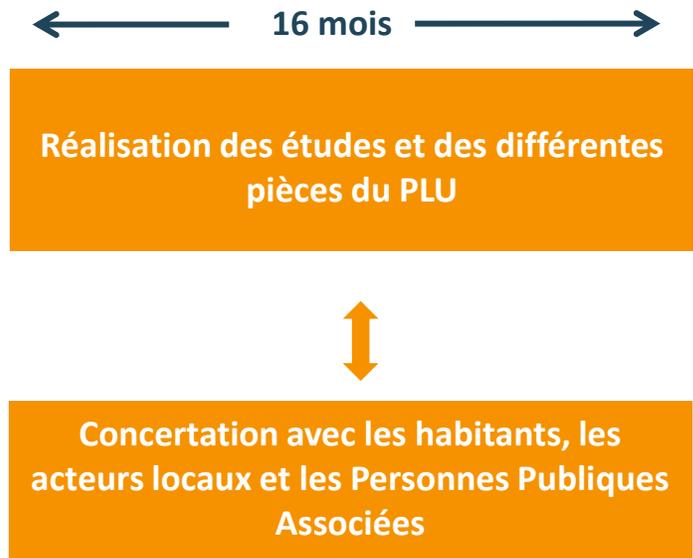
LE PLAN LOCAL D'URBANISME **POURQUOI RÉVISER LE PLAN LOCAL D'URBANISME ?**

Le **Plan Local d'Urbanisme** approuvé par le Conseil Municipal en avril 2021 a été **annulé par le Tribunal Administratif de Grenoble le 9 juillet 2024**. Par conséquent, la commune est revenue sous l'emprise du document d'urbanisme antérieur, c'est-à-dire **le Plan Local d'Urbanisme de 2013**, un document qui apparaît comme **obsolète** au vu :

- des enjeux auxquels doit faire face le territoire ;
- des nouvelles ambitions de la commune ;
- des dernières évolutions du contexte législatif et réglementaire.

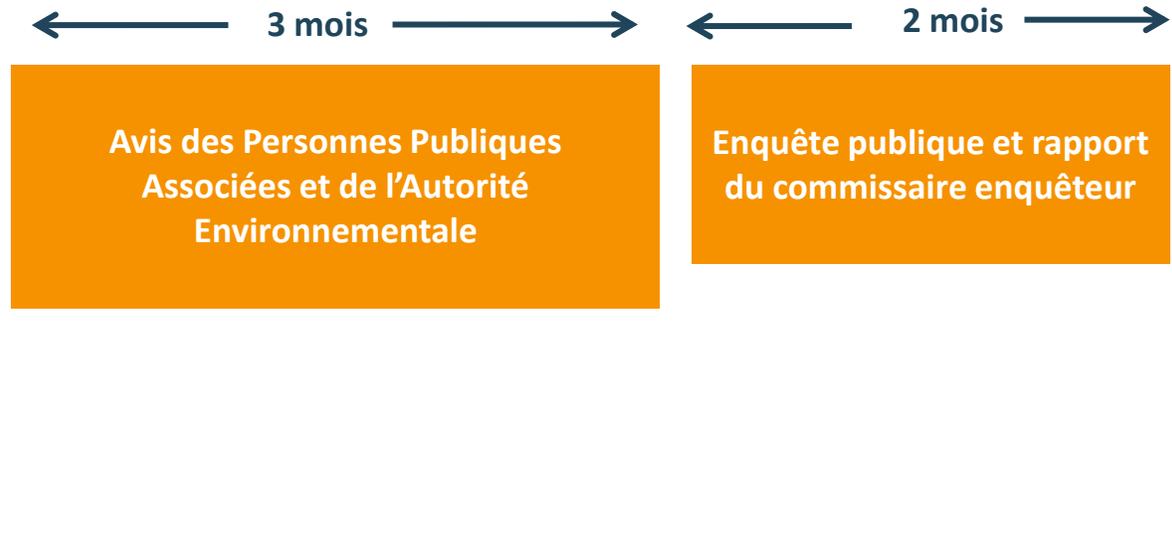
CONSTRUIRE LE PLAN LOCAL D'URBANISME LA DÉMARCHE

PHASE D'ETUDE ET DE CONCERTATION



Arrêt du projet en Conseil Municipal

PHASE DE CONSULTATION



Approbation du projet en Conseil Municipal

CONSTRUIRE LE PLAN LOCAL D'URBANISME LE CADRE

Un cadre législatif et réglementaire à respecter

Compatibilité

Compatibilité

Conformité

Le Code de l'Urbanisme, les lois et décrets

Loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU), Loi Grenelle, Loi pour l'Accès au logement et un Urbanisme Rénové (ALUR), Loi Climat et Résilience, ...

SRADDET Auvergne-Rhône-Alpes

Le Schéma Régional
d'Aménagement, de
Développement Durable et
d'Égalité des Territoires

SDAGE Rhône-Méditerranée

Le Schéma Directeur
d'Aménagement et de Gestion des
Eaux

SCoT du Pays de Maurienne

Le Schéma de Cohérence
Territorial

LE PLAN LOCAL D'URBANISME

Les autorisations d'urbanisme

Des Servitudes
d'Utilité Publique qui
s'IMPOSENT au PLU

Le Plan de Prévention
du Risque
d'Inondation (PPRi)
de l'Arc
Le Plan de Prévention
des Risques Naturels
(PPRn)



CONSTRUIRE LE PLAN LOCAL D'URBANISME **LE CADRE**

Un cadre législatif et réglementaire qui n'a cessé d'évoluer

Des évolutions sociétales qui ont des conséquences multiples sur l'environnement au sens large et qui ont conduit à un renforcement du contexte législatif et réglementaire.



La loi SRU

Assurer l'équilibre entre « un développement urbain maîtrisé » et la « préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers »



Les lois Grenelle

Favoriser un urbanisme économe en ressource foncières et énergétiques



La loi ALUR

Lutter contre l'étalement urbain et l'artificialisation des sols



La loi Climat et Résilience

Atteindre l'objectif national d'absence de toute artificialisation nette des sols en 2050



ZOOM sur la loi Climat et Résilience

La Loi Climat et Résilience du 22 août 2021 fixe l'objectif d'atteindre en 2050 l'absence de toute artificialisation nette des sols, dit « Zéro Artificialisation Nette » (ZAN) :

↳ Pour la période transitoire entre 2021-2031, il est demandé une réduction de -50% de consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers par rapport à 2011-2021.

EXEMPLE

La commune a consommé 10 hectares de foncier ces 10 dernières années. Pour les 10 prochaines, le PLU ne devra pas prévoir plus de 5 ha de foncier constructible mobilisable.

- ➔ Le projet de développement du PLU doit être justifié en fonction de besoins et non plus seulement de souhaits.
- ➔ Il ne peut être prévu d'ouverture à l'urbanisation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers que s'il est justifié, au moyen d'une étude de densification des zones déjà urbanisées, que la capacité de construire est déjà mobilisée dans les espaces urbanisés.

CONSTRUIRE LE PLAN LOCAL D'URBANISME **LE CADRE**



PENDANT LA PHASE D'ETUDES

- ↳ **VOUS INFORMER** en consultant les articles sur le site de la commune et dans le bulletin municipal
- ↳ **VOUS EXPRIMER** dans le registre de concertation disponible en Mairie
- ↳ **ECHANGER AVEC VOS ELUS** lors des réunions publiques

ENTRE L'ARRET ET L'APPROBATION

- ↳ **PARTICIPER** à l'enquête publique



SOMMAIRE

1

LE PLAN LOCAL D'URBANISME

QU'EST CE QUE C'EST ?

DE QUOI IL SE COMPOSE ?

COMMENT LE CONSTRUIRE ?

2

LES OBJECTIFS DU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES LES PRINCIPAUX AXES

Un **P**rojet d'**A**ménagement et de **D**éveloppement **D**urables qui se structure autour de 4 grands axes

AXE 1. RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE ET PRÉSERVER L'ESPRIT « VILLAGE » DE LA COMMUNE

AXE 2. PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT ET LES RESSOURCES DU TERRITOIRE

AXE 3. MAINTENIR ET PRÉSERVER LES CARACTÉRISTIQUES PAYSAGERES DU TERRITOIRE

AXE 4. PÉRENNISER ET DÉVELOPPER LE MODELE ECONOMIQUE LOCAL

An aerial photograph of a mountain village, likely in the French Alps, showing a mix of traditional wooden chalets and modern buildings. The village is nestled in a valley with steep, forested hillsides and a prominent mountain peak in the background. A large orange rectangular box is superimposed over the upper portion of the image, containing white text.

**RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE ET PRÉSERVER
L'ESPRIT « VILLAGE » DE LA COMMUNE**

RENFORCER LES CONDITIONS D'ACCUEIL POUR UNE VIE A L'ANNÉE ET PRÉSERVER L'ESPRIT « VILLAGE »

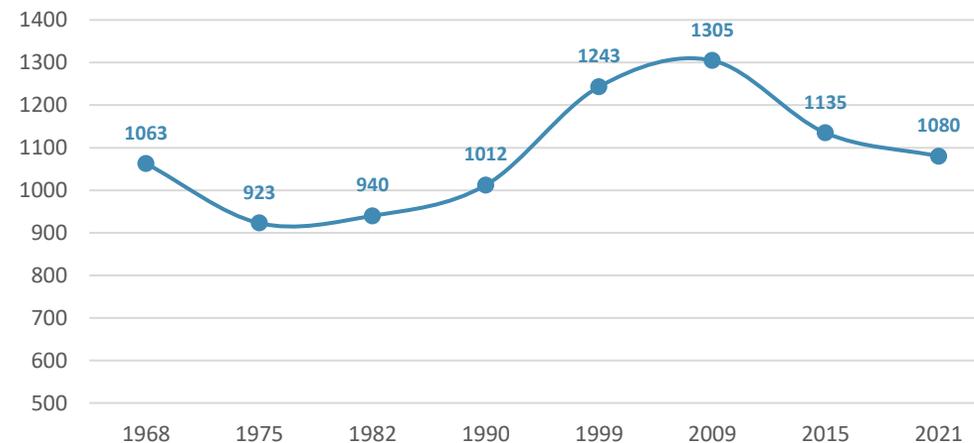
ORIENTATION 1. RELANCER LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE EN SE TOURNANT PRINCIPALEMENT VERS LE LOGEMENT PERMANENT

- S'inscrire dans un scénario de développement positif et accueillir environ 120 logements permanents sur la durée de vie du PLU (12 ans).
- Lutter contre le phénomène d'érosion du parc permanent et ainsi garantir l'accès aux logements à la population, en inscrivant des servitudes de logements permanents.

LES OBJECTIFS INSCRITS DANS LE PROJET

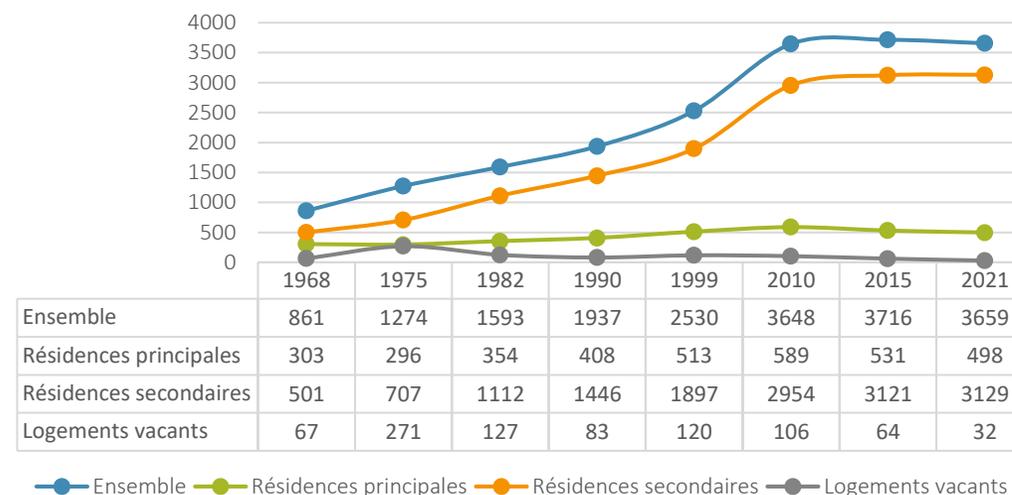
Evolution de la population de Valloire entre 1968 et 2021

Source : INSEE 2025 // Recensement 2021



Evolution de la répartition des logements par catégories sur Valloire entre 1968 et 2021 selon les catégories

Source : INSEE 2025 // Recensement 2021

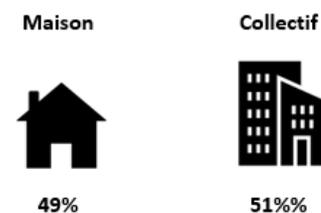


ORIENTATION 2. ADAPTER L'OFFRE D'HABITAT ET RÉPONDRE A LA DIVERSITÉ DES BESOINS DE LA POPULATION LOCALE

- **Renforcer la diversité du parc d'habitat et proposer des logements pour toutes les catégories de la population afin de répondre à des besoins de plus en plus hétérogènes en variant les typologies en matière de formes, de taille et de statut.**
 - Répondre aux besoins des familles par une offre de logements adaptée à leurs attentes en renforçant notamment la production de logements de type T3 et T4.
 - Répondre aux besoins des familles monoparentales et des ménages seuls en proposant une part de petits logements.
 - Répondre aux besoins de toutes les catégories sociales, et notamment des jeunes et des primo-accédants, en poursuivant la création de logements sociaux et abordables : en ce sens la commune s'engage à produire au minimum 30% de logements sociaux.
 - Répondre aux besoins des publics spécifiques et notamment des travailleurs saisonniers en améliorant la qualité d'accueil.

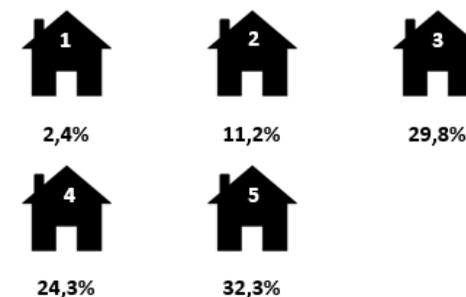
Répartition des typologies de logements au sein des résidences principales

Source : INSEE 2025



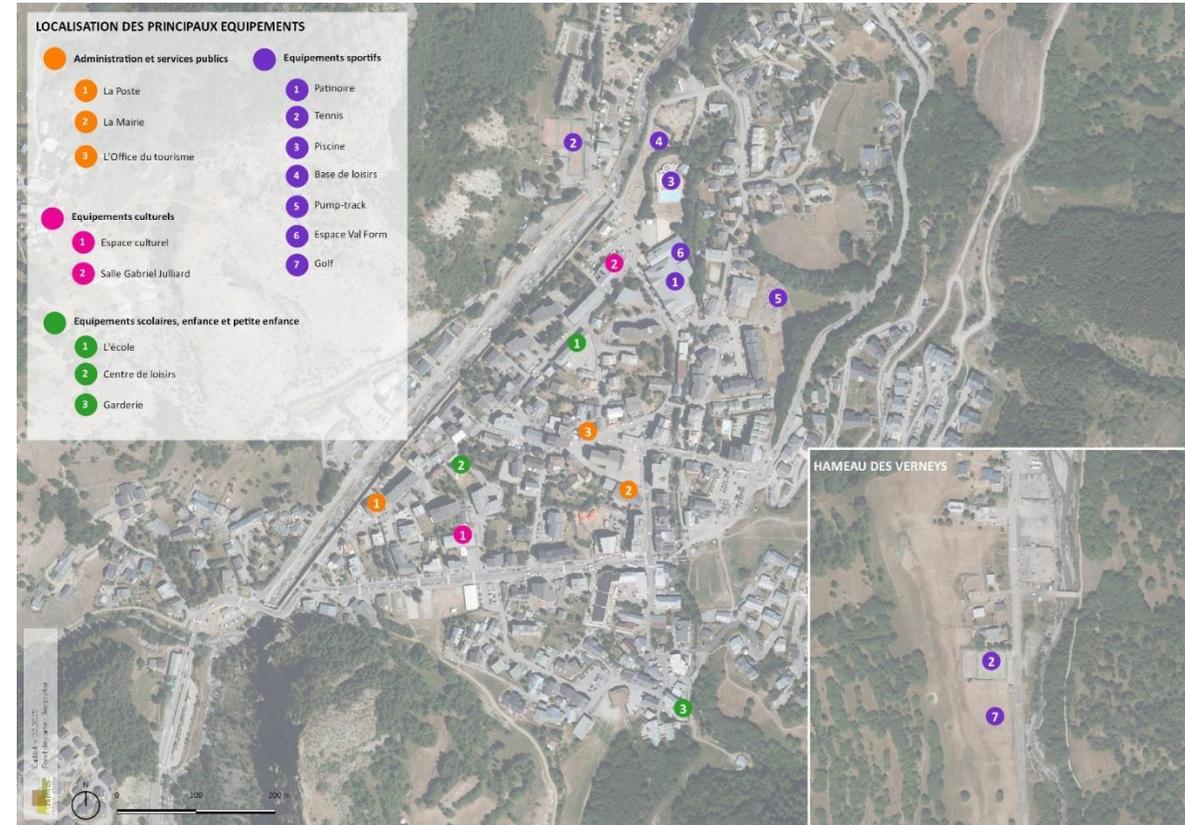
Résidence principales selon le nombre de pièces

Source : INSEE 2024



**ORIENTATION 3. CONFORTER ET DÉVELOPPER L'ARMATURE DES ÉQUIPEMENTS,
COMMERCES ET SERVICES DE PROXIMITÉ**

- Soutenir et maintenir les activités commerciales et de services en préservant en protégeant les rez-de-chaussée de l'hypercentre et des Verneys dédiés à ces activités.
- Maintenir les équipements en place et permettre leur évolution.
- Favoriser l'implantation des équipements, des services et des commerces dans le centre-bourg.



ORIENTATION 4. FLUIDIFIER LES DÉPLACEMENTS ET AMÉLIORER LE STATIONNEMENT

- **Désengorger le village, réduire le trafic et diminuer autant que possible le recours à l'autosolisme.**
 - Fluidifier la circulation en optimisant les différents flux et en repensant les sens de circulation dans le centre-ville.
 - Diminuer les obligations de déplacements en voiture individuelle en rapprochant les habitants des services, équipements et commerces et ainsi réduire les émissions de gaz à effet de serre.
 - Conforter l'offre de transport alternative et notamment l'offre de navettes.
 - Faciliter les liaisons avec la vallée en menant une réflexion sur l'accès au village-station.
- **Favoriser et encourager les déplacements doux**
 - Mettre en place un maillage piéton et cycle à l'échelle de la station inter-hameaux.
 - Valoriser et renforcer les continuités piétonnes dans le centre.
 - Porter une attention particulière à la qualité des espaces publics afin de rendre attractif les modes actifs (sécurité, confort d'usage, signalétique, ...).
- **Revoir et améliorer l'offre de stationnement**
 - Créer une offre de stationnement complémentaire en entrée de village pour soulager l'hypercentre de la fonction de stationnement.
 - Organiser, aménager et requalifier les espaces de stationnement afin de limiter l'impact de la voiture individuelle sur l'espace public.



Stationnement sur voirie



Chemins piétons dans le centre village

An aerial photograph of a mountain town, likely in the French Alps, showing a mix of traditional wooden chalets and modern buildings. The town is nestled in a valley with steep, forested hillsides. In the background, a large, rugged mountain peak rises under a clear blue sky. A prominent orange rectangular box is superimposed over the upper portion of the image, containing white text.

**PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT ET LES RESSOURCES DU
TERRITOIRE**

ORIENTATION 1. PRÉSERVER L'ARMATURE ECOLOGIQUE DU TERRITOIRE

- **Protéger rigoureusement les espaces de grandes richesses écologiques** et notamment : le réseau de zones humides et leur espace de bon fonctionnement qui couvrent les versants du territoire, les cours d'eau et leurs berges, les lacs et leurs abords, les secteurs identifiés comme Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF) de type I présents au Sud et au Nord du territoire, ou encore les zones de présence sensible du tétras lyr.
- **Maintenir la fonctionnalité des corridors écologiques** qui permettent le déplacement des espèces d'un massif à l'autre en limitant l'étalement urbain le long de la RD902. Il s'agira notamment de maintenir les corridors identifiés entre le hameau du Col et le hameau des Granges, entre le Serroz et la Borgé, entre les Verneys et la Rivine.
- **Protéger les espaces de nature dite « ordinaire » à dominante agricole, forestière et naturelle** et qui représentent des espaces de relais dans la dynamique écologique du territoire.
- **Préserver et rétablir les trames noires**, en limitant l'éclairage nocturne afin de réduire la pollution lumineuse.



ORIENTATION 2. PROTÉGER ET VALORISER LES RESSOURCES NATURELLES

- **Protéger les espaces naturels, agricoles et forestiers en réduisant la consommation de ces espaces** et en densifiant en priorité l'enveloppe urbaine actuelle et en limitant l'étalement urbain aux seuls besoins du territoire.
- **Maintenir l'activité agricole et préserver les espaces agricoles stratégiques.**
- **Préserver la ressource en eau, aussi bien en qualité qu'en quantité**, en protégeant les différents captages afin de garantir sa mise à disposition.
- **S'assurer de la bonne adéquation entre les différents besoins et la ressource en eau** en dimensionnant le développement urbain et économique du territoire au regard du bon état quantitatif de la ressource.

**ORIENTATION 3. PRENDRE EN COMPTE LES RISQUES NATURELS ET LIMITER LES RISQUES DE
POLLUTION**

- **Localiser les lieux d'urbanisation et leur niveau de développement en fonction des risques** en limitant strictement l'urbanisation dans les secteurs d'aléas naturels.
- **Tenir compte du risque d'inondation lié à la Valloirette** en maintenant des zones d'expansions des crues.
- **Limiter l'imperméabilisation liée aux différents aménagements urbains** afin de favoriser la diffusion des eaux de ruissellement.
- **Protéger les différents captages afin de maîtriser les risques pour la santé humaine.**
- **S'assurer d'un traitement de qualité des eaux usées afin d'éviter la pollution des sols et des nappes phréatiques.**
- **S'inscrire dans une approche globale de gestion des déchets** en réduisant les déchets en lien avec les ambitions de la Communauté de Communes qui porte la compétence. Il s'agira de poursuivre les efforts engagés en faveur du tri et du compostage afin de réduire la production d'ordures ménagères résiduelles.

ORIENTATION 4. AGIR EN FAVEUR DE LA TRANSITION ENERGETIQUE

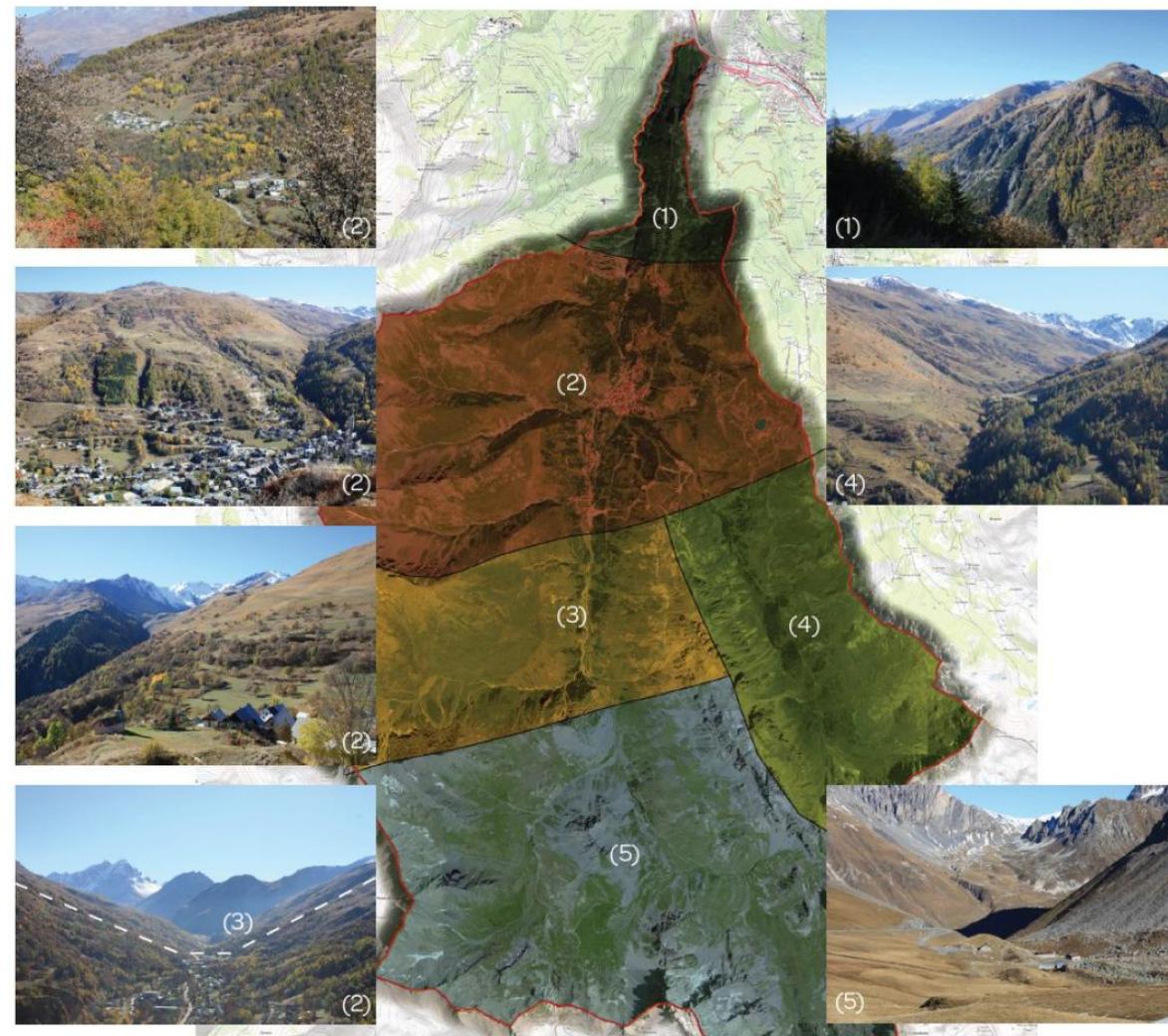
- **Réduire les consommations et renforcer les économies d'énergie.**
 - Accompagner et encourager la rénovation thermique et énergétique des constructions, premier levier d'action en faveur de la transition énergétique.
 - Soutenir et favoriser la construction de bâtiments économes en énergie en incitant les projets bioclimatiques, à énergie positive et bas carbone, et développer des formes urbaines économes en énergie.
- **Faciliter la mise en place des dispositifs de production d'énergie renouvelable** dans le respect du paysage et du patrimoine, le territoire offrant un potentiel intéressant.
 - Accélérer le déploiement de l'énergie solaire en favorisant les installations sur les bâtiments et sur les espaces de stationnement (par la mise en place d'ombrières) tout en veillant à leur intégration paysagère.
 - Pérenniser les installations de production d'énergie hydraulique existantes et permettre le développement de nouveaux projets de microcentrale notamment en partie basse de la Rue de la Bonne Eau.
 - Permettre le projet de Station de Transfer d'Énergie par Pompage développé par la SEM et l'organisme local fournisseur d'électricité sur le secteur de La Sétaz.
 - Etudier les autres potentiels de développement d'énergie renouvelable tel que le biogaz, le bois énergie ou encore la géothermie.

An aerial photograph of a mountain town, likely in the French Alps, showing a mix of traditional wooden chalets and modern buildings. The town is nestled in a valley with steep, forested hillsides. In the background, a large, rounded mountain peak is visible under a clear blue sky. A prominent orange rectangular box is superimposed over the upper part of the image, containing white text.

**MAINTENIR ET PRÉSERVER LES CARACTÉRISTIQUES PAYSAGERES
DU TERRITOIRE**

ORIENTATION 1. VALORISER LE GRAND PAYSAGE

- **Maintenir les grandes structures paysagères du territoire en limitant l'étalement urbain et en définissant une stratégie d'implantation bâtie qui respecte les milieux naturels et agricoles.**
 - Protéger les terres agricoles, les près de fauches et les prairies d'alpage qui participent à l'entretien et à l'ouverture du paysage : ces espaces offrent des « respirations » qui permettent certaines perspectives sur le paysage naturel et urbain.
 - Maintenir les espaces dominés par la végétation et notamment les surfaces boisées qui couvrent les premiers coteaux et qui accompagnent les cours d'eau.
 - Maintenir les coupures vertes et paysagères entre les hameaux et le centre-bourg et soigner les franges entre les espaces urbains et les espaces agricoles.
- **Maintenir les points de vue remarquables sur les lieux habités et le grand paysage et valoriser sa découverte** en maintenant les sentiers de randonnées.
- **Valoriser les sites emblématiques de la commune** tels que les cols du Télégraphe et du Galibier, ou encore les hameaux historiques.



ORIENTATION 2. METTRE EN VALEUR L'IDENTITÉ DE VALLOIRE A TRAVERS SON PATRIMOINE

- **Préserver la morphologie initiale des villages isolés** : le Col, des Granges, du Mollard, du Villard, de Poingt-Ravier, de la Rivine ou encore de Bonnenuit.
- **Permettre et faciliter la reconstruction qualitative des ruines dans les hameaux de Bonnenuit et de Poingt-Ravier** afin de préserver l'existence de ces groupements bâtis.
- **Identifier les différentes typologies de patrimoine bâti et accompagner leur évolution** : annexes type chambre, bâtisses historiques datant du XIX^{ème} siècle, chalets typiques, ... Il s'agira d'**assurer la réhabilitation qualitative de ces constructions qui témoignent de l'histoire de Valloire** en permettant leurs évolutions par des principes adaptés et le maintien de leurs caractéristiques architecturales.
- **Protéger le petit patrimoine vernaculaire et religieux**, tel que les chapelles, les croix et les oratoires.
- **Mettre en valeur le patrimoine agropastoral et d'estive** en identifiant, protégeant et permettant la reconstruction les chalets d'alpage.

**ORIENTATION 3. PRÉSERVER ET RENFORCER LA QUALITÉ DU CADRE URBAIN DE LA
COMMUNE**

- **Retravailler et mettre en valeur les espaces publics de la commune** en adaptant les aménagements aux pratiques estivales et hivernales.
 - Limiter l’empreinte de la voiture en requalifiant les espaces de stationnement du centre-bourg.
 - Aménager l’Avenue de la Vallée d’Or et les fronts de neige en des espaces multifonctionnels, lieux d’animation et de déambulation.
- **Protéger les parcs et jardins privés et renforcer la végétalisation du bourg.**
- **Garantir l’insertion architecturale et paysagère des nouvelles constructions aux tissus bâtis existants** en définissant des règles de volumétrie et d’aspect.

An aerial photograph of a mountain town, likely in the French Alps, showing a mix of traditional wooden chalets and modern buildings. The town is nestled in a valley with steep, forested hillsides. In the background, a large, rounded mountain peak is visible under a clear blue sky. A prominent orange banner is overlaid across the top of the image, containing the text 'PÉRENNISER ET DÉVELOPPER LE MODELE ECONOMIQUE LOCAL' in white, uppercase letters.

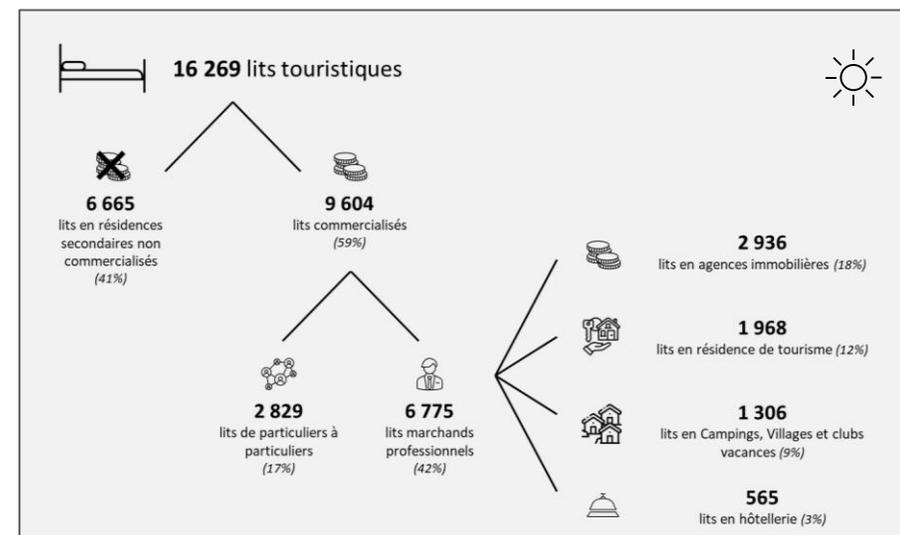
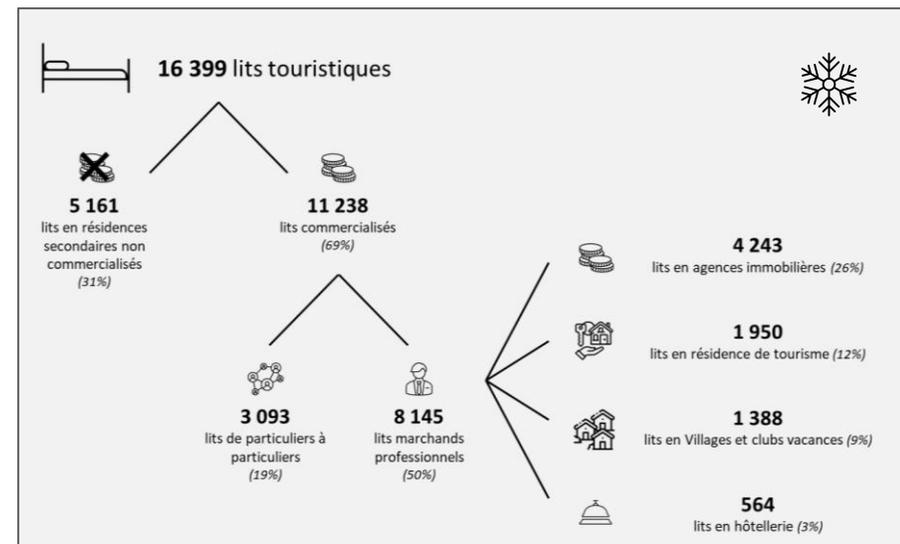
PÉRENNISER ET DÉVELOPPER LE MODELE ECONOMIQUE LOCAL

ORIENTATION 1. CONSOLIDER ET DIVERSIFIER L'ÉCONOMIE TOURISTIQUE POUR RÉPONDRE AUX DEFIS DE DEMAIN

- **Conforter l'offre hivernale en modernisant et sécurisant le domaine skiable**
 - Optimiser l'expérience des skieurs en poursuivant l'amélioration des équipements du domaine skiable qu'il s'agisse du ski alpin, du ski de fond ou du ski de randonnée.
 - Restructurer le domaine skiable en permettant la montée en altitude des jardins d'enfants et en modernisant le secteur Sud Grand Plateau.
 - Adapter la station aux enjeux climatiques en assurant une gestion durable de la ressource.
- **Renforcer le positionnement sportif de Valloire en toute saison**
 - Renforcer l'offre et la politique cyclo en s'appuyant sur l'attractivité du Col du Télégraphe et du Galibier, et en adaptant le domaine skiable à la pratique du VTT.
 - Préserver et valoriser le réseau structurant des sentiers et chemins de randonnées en valorisant leurs départs et les sites traversés.
 - Valoriser et compléter l'offre d'équipements existants, en restructurant l'espace Val'Form ou encore le golf.

ORIENTATION 2. RENFORCER L'OFFRE D'HÉBERGEMENT DURABLEMENT MARCHAND

- Freiner la construction de résidences secondaires et permettre la création de lits durablement marchands.
- Préserver les hôtels, les centres de vacances et les maisons familiales en interdisant leur changement de destination.
- Inciter à la remise sur le marché des résidences secondaires sorties du secteur marchand.
- Mobiliser en priorité le parc de logements touristiques existant en incitant à la réhabilitation des lits froids.
- Assurer une montée en gamme de l'offre et garantir la qualité de l'hébergement face aux nouvelles attentes de la clientèle, en proposant une nouvelle offre encore non présente sur le territoire.



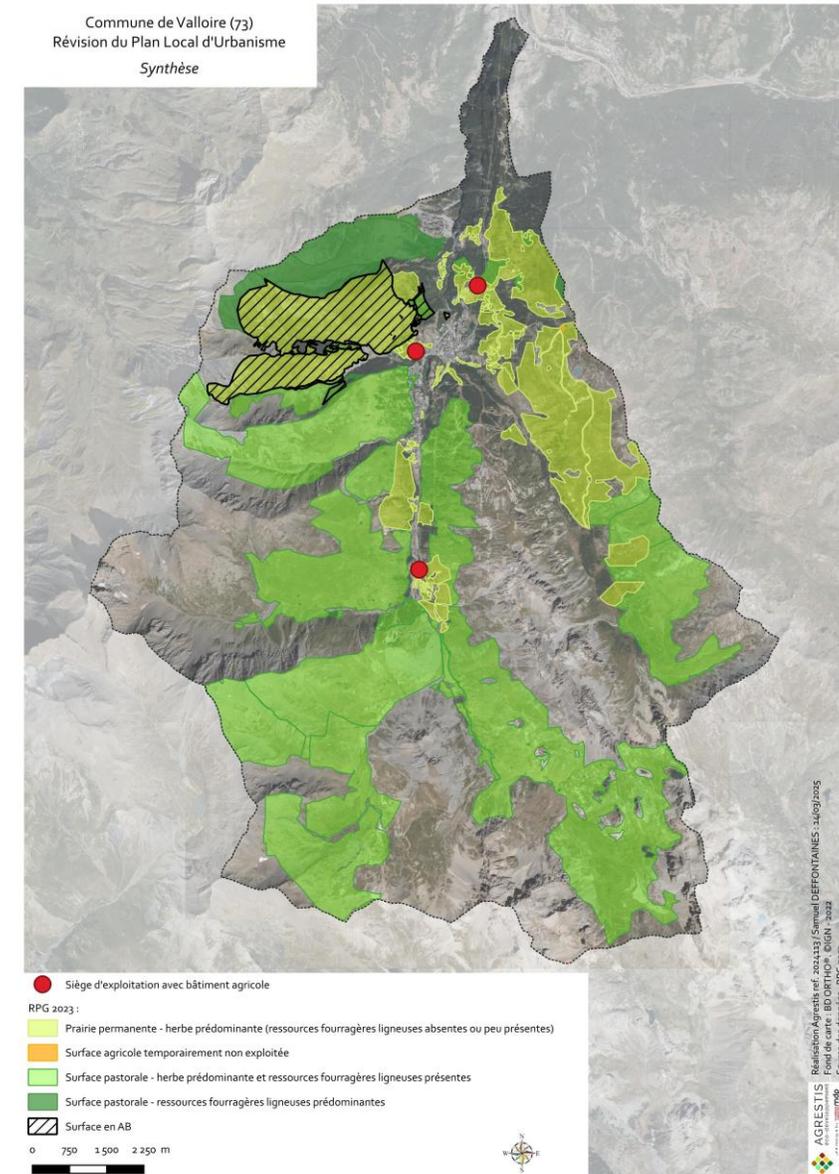
ORIENTATION 3. SOUTENIR L'ACTIVITÉ ARTISANALE LOCALE

- **Maintenir la zone artisanale de la Bonne Eau et permettre son développement** par surélévation des constructions existantes.
- **Proposer aux artisans des capacités de stockage et d'entreposage en dehors des secteurs urbanisés** afin d'améliorer et de faciliter leurs conditions de travail et **prévoir une zone permettant le stockage des matériaux inertes.**
- **Faciliter l'installation et le développement des activités économiques dans le tissu urbain** en autorisant les activités non nuisantes et ainsi encourager la mixité fonctionnelle.
- **Accompagner le déploiement des outils numériques,** équipements essentiels pour les acteurs économiques.

ORIENTATION 4. PRÉSERVER L'ACTIVITÉ AGRICOLE VECTEUR D'UNE DYNAMIQUE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

- **Maintenir les terres agricoles de qualité et les surfaces exploitées** en limitant la consommation d'espaces et le mitage.
- **Protéger les conditions d'exercice de l'activité** en maintenant les terres autour des exploitations, en préservant les accès aux terres, en maintenant la fonctionnalité des bâtiments et en permettant leurs évolutions, ...
- **Faciliter l'installation de nouvelles exploitations.**
- **Renforcer les circuits courts et garantir une proximité entre production et consommation** en permettant la création de locaux accessoires de vente.
- **Faciliter la diversification de l'activité** en renforçant les liens entre tourisme et agriculture et en développant une offre agritouristique.

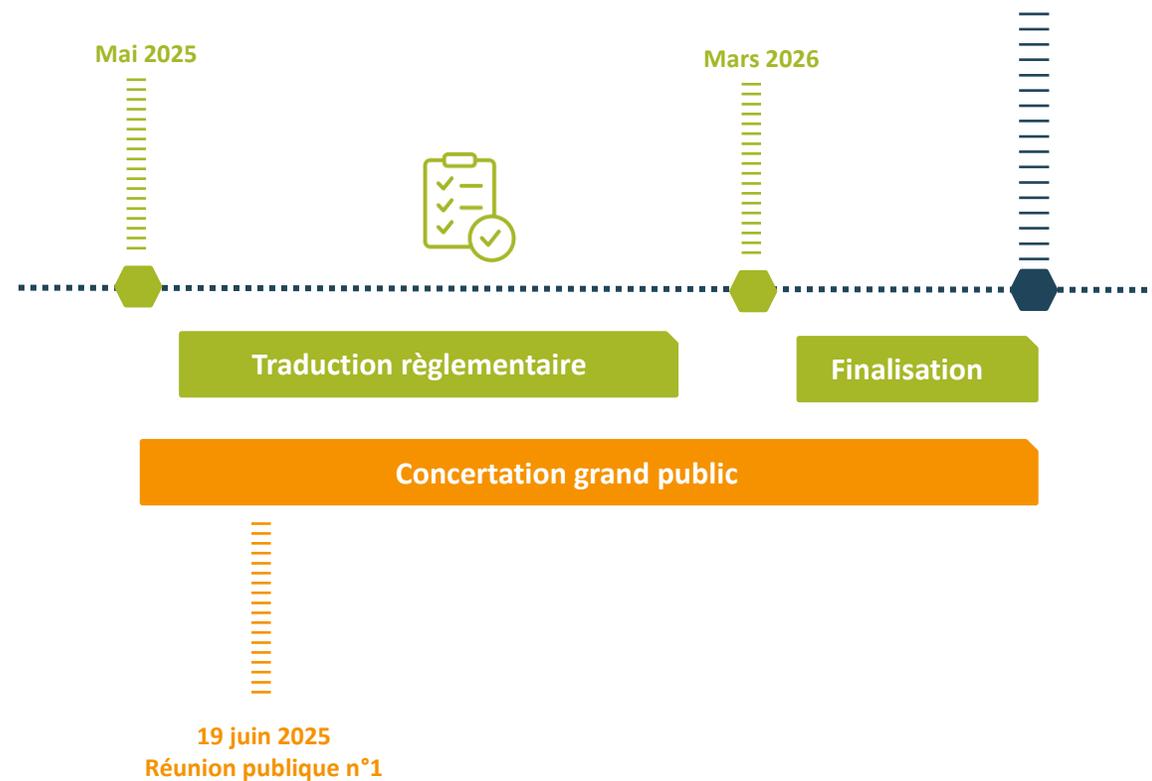
LES OBJECTIFS INSCRITS DANS LE PROJET



ET MAINTENANT LA SUITE DE LA PROCÉDURE

Débat du PADD en Conseil
Municipal le 22 mai 2025

Arrêt du projet
Été 2026



Valloire

SAVOIE GALIBIER
FRANCE

Révision du Plan Local d'Urbanisme



Atelier-2
architectes - urbanistes

AGRESTIS
éco-développement
une marque by consulting & engineering mdp

mdp
consulting &
engineering

